

Tirage au sort d'été KINOUGARDE

Article 1 : Organisation

La SAS KINOUGARDE au capital de 50 000 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 38 rue Blomet 75015 PARIS, immatriculée sous le numéro RCS PARIS 523 371 052, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 04/05/2026 au 31/05/2026 minuit (jour inclus).

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, abonnées au CLUB ORCHESTRA, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise). Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). «L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

<https://www.kinougarde.com/partenaire/cluborchestra/jeux-concours/>

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Article 4 : Gain

La dotation mise en jeu est :

- lot de livres sélectionnés par notre partenaire libraire Chantelivre et goodies Kinougarde (30 € TTC)

Détails :

1 lot tous les 100 participants, avec au minimum 1 gagnant, même s'il y a moins de 100 participants.

La valeur du prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Article 5 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution du lot. Aucune donnée ne seront exploitées à des fins commerciales sauf si le participant a souhaité être recontacté (case à cocher dans le formulaire).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à «L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 6 : Désignation du gagnant

À la fin du jeu-concours, le tirage au sort sera réalisé.

Ce jeu comportera au minimum un gagnant tiré au sort, puis un gagnant tiré au sort tous les 100 participants, dans la limite de 100 lots.

Article 7 : Annonce du gagnant

Le gagnant sera informé par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours.

Article 8 : Remise du lot

Le lot sera envoyé aux coordonnées postales indiquées par le participant.

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.